

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R24-2024-065

PUBLIÉ LE 4 AVRIL 2024

Sommaire

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Loiret /

R24-2024-04-04-00002 - ARRETE n° 2024-DD45-CTS45-0008??modifiant la composition du Conseil Territorial de Santé (CTS) du Loiret?? (9 pages)

Page 3

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Loiret

R24-2024-04-04-00002

ARRETE n° 2024-DD45-CTS45-0008 modifiant la composition du Conseil Territorial de Santé (CTS) du Loiret

AGENCE REGIONALE DE SANTE CENTRE-VAL DE LOIRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU LOIRET

ARRETE n° 2024-DD45-CTS45-0008 modifiant la composition du Conseil Territorial de Santé (CTS) du Loiret

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10 et L. 1434-11 ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

VU le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret du 23 juillet 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU l'instruction n° SG/Pôle ARS Santé/2021/79 du 7 avril 2021, membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774-du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté du 03 août 2016 relatif à la composition du Conseil territorial de santé ;

VU l'arrêté n°2022-DD45-CTS45-0008 du 8 février 2022, fixant la composition du Conseil territorial de santé (CTS) du Loiret ;

VU l'arrêté n°2022-DD45-CTS45-0016 du 22 mars 2022, modifiant la composition du Conseil territorial de santé (CTS) du Loiret ;

VU l'arrêté n°2022-DD45-CTS45-0021 du 9 juin 2022, modifiant la composition du Conseil territorial de santé (CTS) du Loiret ;

VU l'arrêté n°2022-DD45-CTS45-0023 du 20 juin 2022, modifiant la composition du Conseil territorial de santé (CTS) du Loiret ;

VU l'arrêté n°2022-DD45-CTS45-0037 du 27 septembre 2022, modifiant la composition du Conseil territorial de santé (CTS) du Loiret;

VU l'arrêté n°2022-DD45-CTS45-0041 du 4 novembre 2022, modifiant la composition du Conseil territorial de santé (CTS) du Loiret;

VU l'arrêté n°2023-DD45-CTS45-0023 du 26 septembre 2023, modifiant la composition du Conseil territorial de santé (CTS) du Loiret;

VU l'arrêté n°2023-DD45-CTS45-0048 du 23 novembre 2023, modifiant la composition du Conseil territorial de santé (CTS) du Loiret;

VU l'arrêté n°2023-DD45-CTS45-0052 du 06 décembre 2023, modifiant la composition du Conseil territorial de santé (CTS) du Loiret;

VU l'arrêté n°2024-DD45-CTS45-0002 du 10 janvier 2024, modifiant la composition du Conseil territorial de santé (CTS) du Loiret ;

VU la décision n°2023-DG-DS45-0003 du 24 septembre 2023, portant délégation de signature à la Directrice départementale de l'Agence régionale de santé du Loiret;

VU les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé ;

CONSIDERANT l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 qui dispose que « le Conseil territorial de santé est composé de trente-quatre membres au moins et de cinquante membres au plus » (...), répartis au sein de 5 collèges ;

CONSIDERANT la désignation de **Monsieur Vincent TERRIENNE** (LADAPT Loiret) en tant que représentant des établissements de santé **(1er collège)**, titulaire, en remplacement de Monsieur Vincent POUMEROL, démissionnaire ;

CONSIDERANT la décision du bureau du CESER Centre Val de Loire, du 5 février 2024, de ne pas renouveler la désignation au sein du CTS du Loiret de Madame Claire BOTTE, Présidente de la commission qualité de vie, solidarité, égalité.

ARRETE

<u>ARTICLE 1^{er}</u>: Les dispositions de l'arrêté n°2024-DD45-CTS45-0002 du 10 janvier 2024, modifiant la composition du Conseil territorial de santé (CTS) du Loiret, sont rapportées.

<u>ARTICLE 2</u>: La durée du mandat des membres des Conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

<u>ARTICLE 3</u>: Le **1**^{er} **collège** est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28:

Au plus 6 représentants des établissements de santé :

> Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires

Titulaires	Suppléants
Olivier BOYER	Jean-Yves BOISSON
Directeur Général du Centre	Directeur de l'Etablissement public
Hospitalier Régional d'Orléans	en santé mentale du Loiret Georges
Tiospitalier Regional d'Orieans	Daumezon Fleury Les Aubrais
Stéphane TULIPANI	Véronique BLY
Président du Pôle santé Oréliance	Directrice Clinique Belle Allée
	CHAINGY
Vincent TERRIENNE Directeur LADAPT Loiret	Dominique de COURCEL
	Directeur Association Bapterosses
Directed LADAFT Lonet	Hôpital St Jean de Briare

> Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Titulaires	Suppléants
Docteur Marie-Françoise BARRAULT	Docteur Fabrice LAGARDE
Présidente de la CME	Président de la CME
Centre Hospitalier Régional	Centre hospitalier de
d'Orléans	l'agglomération montargoise - Amilly
Docteur Béatrice BIRMELE	Docteur Alexeï VOLGUINE
ASSAD HAD	MRP - LADAPT Loiret
Présidente CME	
Samuel ROUJOU	
SSR Les Buissonnets – Olivet	En attente de désignation

Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

Titulaires	Suppléants
Pascale NEVEU Directrice générale APLEAT - ACEP	Delphine DELETRAZ Directrice adjointe association ESPACE
Etienne POINSARD Directeur EHPAD Le Relais de la Vallée Sèchebrieres	Véronique DUFRESNE Directrice Association Beauce Val Service - Patay
Frédérique VARIN Directrice EHPAD Les Pinelles Saint Denis en Val	Muriel BRUNET Directrice EHPAD Aubinière La Ferté Saint Aubin
Claude LANDRE Administrateur ADPEP 45 – Orléans	En attente de désignation
Anaïs ROBIN Directrice générale ADAPEI 45	Gilles GIBORY Directeur Pôle ESMS 45 APF France handicap

Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Christophe BUISSON	Mélissa TOUTOUT
AIDAPHI	Antenne FRAPS 45
Anne CLERC Directrice Générale – Association Espace Montargis	Laurence PARENT Directrice Association Addictions France
Vanessa PLACIER	Anne-Laure de METZ
Coordinatrice CLS Forêt Orléans-	Coordinatrice CLS Gâtinais
Loire-Sologne	Montargois

Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

> Au plus trois médecins

Titulaires	Suppléants
Docteur Radu POPA	Docteur Pierre BIDAUT
URPS Médecins	URPS Médecins
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

> Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
Morgan COLAS	Philippe JAUBERTIE
URPS masseurs-kinésithérapeutes	URPS masseurs-kinésithérapeutes
Anne-Laure FLEURET URPS infirmiers libéraux	Stéphanie BROILLIARD URPS infirmiers libéraux
Jean-Marc FRANCHI	Vanessa AUROUX
URPS pharmaciens	URPS pharmaciens

Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- Des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé
- Des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
- Des communautés psychiatriques de territoire

Titulaires	Suppléants
Denis BOMPAS	
Directeur général Appui Santé	Sekoura KEBIR
Loiret	Cheffe de service - DAC 45
Hélyette SALAÜN	Franck DEMAUMONT
Centre de santé d'Ingré	Centre de santé Chalette sur Loing

Au plus un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile

Titulaire	Suppléant
Thomas SIBONI	Sarah LOMBARDIE
Directeur HAD Orléans – Montargis	ASSAD – HAD

Au plus un représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant
Docteur Philippe LINASSIER	Docteur Christophe TAFANI
Vice-président du CDOM 45	Président du CDOM 45

<u>ARTICLE 4</u> : Le **2**^{ème} **collège** est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10 :

Au plus six représentants des usagers des associations agréées

Titulaires	Suppléants
Jean-Claude BOURQUIN	Martine BRODARD
Président UFC Que Choisir	UFC Que Choisir
Laurence ESTIOT	Agnès PENOT
APF France handicap	APF France handicap
Marlène ABOUCAYA	Jean-Marie AUROUZE
UNAFAM Loiret	UNAFAM Loiret
Danièle DESCLERC-DULAC	Jocelyne HURAULT
Déléguée Nationale SOS Hépatites	Association AFM Téléthon
Gilles GUYOT	Robert BONSERGENT
Familles Rurales et les familles du	Président - Familles Rurales et les
secteur rural Loiret	familles du secteur rural Loiret

Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	Suppléants
Marie-Thérèse PINCELOUP	Marc GERBEAUX
APF France handicap	Sésame Autisme
Michel BOREL Association départementale de Parents et Amis de Personnes Handicapées mentales (ADAPEI 45)	Jean-Marc BOUCHARD Association d'Entraide de Familles d'Handicapés (AEFH)
André JUGAN	Pascal ADAM
Union nationale des retraités de la	Union nationale des syndicats
police (UNRP)	autonomes (UNSA)
Marie-Odile PELLE PRINTANIER Union départementale des associations familiales du Loiret (UDAF 45)	Bernadette FOIN Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

<u>ARTICLE 5</u>: Le **3ème collège** est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7:

Au plus un conseiller régional

Titulaire	Suppléant
Magali SAUTREUIL	
Présidente Commission Territoires,	David JACQUET
Agriculture, Alimentation	Conseiller régional
Conseil Régional Centre-Val de	Conseil Régional Centre-Val de Loire
Loire	

Au plus un représentant du conseil départemental

Titulaire	Suppléant
Line FLEURY	Christine TELLIER
Vice-présidente	Conseillère départementale du
Conseil départemental du Loiret	Canton d'Orléans 2

Un représentant de la protection maternelle et infantile

Titulaire	Suppléant
Jacky GUERINEAU Directeur général adjoint Pôle citoyenneté et cohésion sociale Conseil départemental du Loiret	Brigitte HERCENT-SALANIE Médecin départemental de PMI Conseil départemental du Loiret

Au plus deux représentants des communautés de communes

Titulaires	Suppléants
Stéphane CHOUIN	Gérard BOUDIER
Vice-Président – Orléans métropole	Président – Val de Sully
Catherine de METZ	
Vice –Présidente	Martine LEMAITRE CLEMENT
Communauté communes	Conseiller communautaire
Giennoises	Communauté communes Giennoises

Au plus deux représentants des communes désignés par l'association des maires de France

Titulaires	Suppléants
Gérard LORENTZ	Gérard DUPATY
Maire de Paucourt	Maire Amilly
Florent MONTILLOT	Martine DORCHENE
Adjoint au maire d'Orléans	Maire de Ramoulu

Membres invités en application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique :

Stéphanie RIST : Députée 1ère circonscription du Loiret	
Caroline JANVIER : Députée 2ème circonscription du Loiret	
Mathilde PARIS : Député 3ème circonscription du Loiret	
Thomas MENAGÉ : Député 4ème circonscription du Loiret	
Anthony BROSSE : Députée 5ème circonscription du Loiret	
Richard RAMOS : Député 6ème circonscription du Loiret	
Pauline MARTIN : Sénateur du Loiret	
Hugues SAURY : Sénateur du Loiret	
Christophe CHAILLOU : Sénateur du Loiret	

<u>ARTICLE 6</u>: Le **4ème collège** est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3 :

Au plus un représentant de l'Etat dans le département

Titulaire	Suppléant
Régis CASTRO Sous-Préfet de Montargis	Adrien MÉO
	Secrétaire général adjoint
	Préfecture du Loiret

Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale

Titulaire	Suppléant
Pascal SIRY	Nathalie PILLET
CPAM 45	CPAM 45
Catherine PELLETIER Directrice - CPAM 45	Pierre ALLARD
	Administrateur
	MSA Beauce Cœur de Loire

<u>ARTICLE 7</u>: Le 5ème collège est composé de deux personnalités qualifiées :

Titulaires Didier GINESTE Mutualité Française Centre En attente de désignation

<u>ARTICLE 8</u> : La composition du bureau est définie lors de la séance d'installation du Conseil Territorial de Santé.

<u>ARTICLE 9</u>: Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- Soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
- Soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 22 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

Le tribunal administratif peut également être saisi par le site informatique Télérecours citoyens https://citoyens.telerecours.fr.

<u>ARTICLE 10</u>: La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et la Directrice départementale du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire, ainsi qu'à celui du département du Loiret.

Fait à Orléans, le 04 avril 2024 Pour la Directrice générale la Directrice départementale du Loiret Signé : Catherine FAYET